



## Problème avec chauffagiste suite à réparation de chaudière

Par **vemanu**, le **15/01/2011** à **14:10**

Bonjour,

Bonjour,

j'ai eu le malheur de faire installer une PAC air/eau mistubishi il y a deux ans par un chauffagiste qui a fermé 15 jours après me l'avoir installée. Depuis, j'ai eu quelques problèmes et j'ai eu du mal à retrouver sur place un chauffagiste maîtrisant cette technique. J'y suis arrivé et cet automne, l'installation tombe en panne. Je le fais donc venir. Il se déplace une première fois le 20 septembre et reste une matinée en effectuant quelques manoeuvres très simples sur le tableau de bord de la machine ( refaisant ce que j'avais déjà fait ) sans rien trouver. Au bout d'une heure, je lui dis de téléphoner à l'assistance technique de la marque car le problème est trop pointu pour lui. Il ne le fait pas et reste encore sans succès. Il revient une deuxième fois le 27/09 en essayant de changer une carte électronique au hasard( il suffit de l'insérer dans un logement ) => 5 minutes, mais ce n'est pas ça. Il revient alors une 3ème fois le 20/10 ( trois semaines après sans chauffage...) mais après avoir pris la précaution de demander à mitsubishi avec cette fois la bonne pièce ( une autre carte électronique avec remplacement plus complexe). Cette fois ça fonctionne. Je viens de recevoir la facture ( 2 mois après ) : 1000 euros !!!! Il compte 5h pour la première fois qui n'avait servi à rien, 3/4h la 2ème fois et 2h la 3ème, plus une pièce de 400 euros HT alors que la machine est sous garantie constructeur pour encore un an. Je ne suis pas décidé à payer pour l'incompétence du diagnostic qui a pris des heures à ne rien faire, et pour une pièce sous garantie. Le contrat de vente stipulait une garantie 3 ans constructeur pour les pièces, et 3 ans installateur pour la main d'oeuvre ( Il faudra donc que je paie de la main d'oeuvre, l'installateur ayant fermé, mais pas à cette hauteur...).

Quelqu'un saurait-il quel recours je pourrais avoir, ou vers qui je pourrais me tourner ? J'ai déjà contacté la DDCSPP qui ne m'a pas aidé, si ce n'est en me disant qu'un devis aurait dû être fait ( mais il ne l'a pas été), et j'en suis là. Le chauffagiste étant absent, je dois le voir ce

lundi 17. Quelqu'un pourrait-il m'aider ?  
Merci

Par **floguy**, le **31/03/2011** à **09:36**

Bonjour s'il n'y a pas eu devis signé, il sera extrêmement difficile voir quasiment impossible pour cet artisan de vous obliger à payer. Renseignez vous sur la valeur des pièces changées, et négociez la facture